# Département du Bas-Rhin Arrondissement de Sélestat-Erstein COMMUNE DE BOLSENHEIM

## Extrait du procès-verbal des délibérations du conseil municipal

### Séance du lundi 20 février à 19h30

## Sous la présidence de M. François RIEHL, Maire

Nombre de conseillers élus : 11 Conseillers en fonction : 11 Conseillers présents :9

Absents excusés: Mme Sophie COUTAUD - M. Patrick HILBOLD

#### Délibération du Conseil Municipal visant une demande d'application du régime forestier.

Monsieur le Maire ainsi que M. Arnaud ANTONI-ARRUS présentent au Conseil Municipal le rapport de l'ONF du 11/1/2017 concernant le contact préalable à l'aménagement avec le propriétaire (commune), notamment le projet d'application du régime forestier aux parcelles cadastrales citées ci-dessous.

Les parcelles concernées par le projet sont énumérées dans le tableau suivant :

Commune	Lieu-dit	Section	Parcelle	Surface cadastrale de la parcelle			rface à appliquer parc. cadastrale		
				ha	a	ca	ha	a	ca
BOLSENHEIM	ALT KOESSLEN	В3	483	1	85	00	1	85	00
	SAU WEYD	В3	771	0	91	53	0	91	53
					TOTAL		2	76	53

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix pour, 0 contre et 0 abstentions(s) / à l'unanimité :

- **Approuve** le projet tel qu'il est présenté ;
- **Décide** de proposer à Monsieur le Préfet du Bas-Rhin l'application du régime forestier des parcelles cadastrées à BOLSENHEIM au lieu-dit :
  - ALT KOESSLEN section B3 parcelle 483 pour une superficie de 18500 m²
  - SAU WEYD section B3 parcelle 771 pour une superficie du 9153 m²;
- Charge l'Office National des Forêts de déposer le dossier auprès des services de la Préfecture en vue de la prise d'un arrêté portant application du régime forestier, conformément aux dispositions du Code Forestier;
- Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut en cas d'empêchement, l'un de ses Adjoints, à signer tous documents et actes relatifs à ce projet.

Transmis à la sous-préfecture et publié le 21/2/2017 Fait et délibéré à Bolsenheim le 20/2/2017 Le maire, François RIEHL